

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 juillet 2018 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11406-07-18**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 2018**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la réfection de la rue Simard
 - 4.1 Octroi de la soumission – Réfection de la rue Simard
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail
 - 5.3 Autorisation de vente de terrain – Jérémie Néron et Amélie Girard
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Installation d'enseignes – 106 boulevard Notre-Dame
 - 7.2 Installation d'enseigne – 46 rue Lapointe
 - 7.3 Mandat à la firme AUpoint, secteur rue Lapointe/St-Philippe
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Confirmation d'engagement pour hausse des dépenses au fonctionnement liées au projet de relocalisation de la bibliothèque
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Modification du règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juin 2018
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 juin 2018
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 11407-07-18**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-
SOLU UNANIMEMENT QUE** les membres du conseil municipal acceptent le pro-
cès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 2018 et ce avec dispense de
lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à
l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

***Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la réfection de
la rue Simard***

**4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – RÉFECTION DE LA RUE SIMARD
RÉSOLUTION NO. 11408-07-18**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public sur
SEAO afin d'obtenir des soumissions pour la réfection des infrastructures munici-
pales pour le projet « *Réfection de la rue Simard* ».

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 3 juillet 2018 et
que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie
Fernand Harvey & Fils Inc.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-
LANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont ac-
cepte la soumission de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. au montant de
670 304,25 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 11409-07-18**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET
RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont accorde les aides financières
suivantes :

- | | |
|---|--------|
| • Centre de prévention suicide de Charlevoix <i>Campagne de financement 2018</i> | 100 \$ |
| • Fondation Terry Fox <i>Journée Terry Fox 16 septembre 2018</i> | 50 \$ |

**5.2 ADHÉSION À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ
RÉSOLUTION NO. 11410-07-18**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après
appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo
SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies
professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la ville d'améliorer son système
de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUILLET 2018

ATTENDU QUE la ville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la ville ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des membres du conseil municipal.

Il est résolu que la Ville autorise madame Brigitte Harvey, directrice générale de la Ville de Clermont ou en son absence le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Clermont tous les documents nécessaires à la participation de la ville à la Mutuelle.

5.3 AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN – JÉRÉMIE NÉRON ET AMÉLIE GIRARD RÉSOLUTION NO. 11411-07-18

ATTENDU QUE monsieur Jérémie Néron et madame Amélie Girard, demeurant au 36 rue McLean Est à La Malbaie, se sont portés acquéreurs d'un terrain de la Ville de Clermont, sur le lot 5 172 692 au cadastre du Québec en date du 1^{er} février 2017;

ATTENDU QUE l'article 12 des conditions spéciales incluses au contrat de vente réserve à la Ville un droit de rachat du terrain, dans l'éventualité où l'acquéreur désire s'en départir dans un délai de 2 ans;

ATTENDU QUE monsieur Jérémie Néron et madame Amélie Girard ont fait connaître leur désir de procéder à la vente de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont autorise monsieur Jérémie Néron et madame Amélie Girard à vendre leur terrain à une tierce partie, renonçant ainsi à sa priorité de rachat.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jérémie Néron et madame Amélie Girard 36, rue McLean Est, La Malbaie, Québec G5A 1R1.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 INSTALLATION D'ENSEIGNES – 106 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 11412-07-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande d'installation de deux enseignes, une au mur et une deuxième sur le pylône existant pour le commerce situé au 106 boulevard Notre-Dame, suite 600.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architectural et doit obtenir l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2018-07-492 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation de deux enseignes, pour le commerce situé au 106 boulevard Notre-Dame, suite 600;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte la demande de permis d'installation de ces deux enseignes.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 46 RUE LAPOINTE RÉSOLUTION NO. 11413-07-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant le remplacement de la toile de l'auvent qui intègre l'affichage du commerce au 46 rue Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2018-07-493 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis pour le 46 rue Lapointe ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte la demande de permis pour le commerce situé au 46 rue Lapointe.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 MANDAT À LA FIRME AUPOINT RÉSOLUTION NO. 11414-07-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté en 2015 un Plan Particulier d'urbanisme (PPU), afin de structurer des actions précises pour revitaliser le noyau urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE le plan particulier d'urbanisme a défini un secteur précis sur lequel diverses interventions pourront être réalisées;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont possède un plan de mise en œuvre de son plan particulier d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire concevoir des plans et devis pour le réaménagement d'un tronçon se situant sur la rue St-Philippe, entre le boulevard Notre-Dame et la rue Lapointe, incluant l'intersection Lapointe/St-Philippe et l'espace de la Maison des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte l'offre de services présentée par la firme AuPoint le 28 juin 2018, au montant de 12 400 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P1-2018-07-09.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUILLET 2018

QUE la présente résolution soit adressée à madame Sonia Batres, architecte, AUpoint, 374 chemin du Roy, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec G3A 0H2.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 CONFIRMATION D'ENGAGEMENT POUR HAUSSE DES DÉPENSES AU FONCTIONNEMENT LIÉES AU PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE RÉSOLUTION NO. 11415-07-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations du Ministère de la culture et des communications pour la relocalisation de la bibliothèque municipale.

ATTENDU QUE ce projet est nécessaire pour offrir aux citoyens de Clermont une bibliothèque fonctionnelle, d'une superficie minimale selon des normes établies, avec une offre numérique adéquate, un espace culturel permettant la tenue d'événements littéraires, d'expositions, d'animation, etc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont confirme au Ministère de la Culture et des Communications qu'elle s'engage à assumer toute hausse des dépenses au fonctionnement liées à ce projet.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel, direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au Ministère de la Culture et des Communications.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS RÉSOLUTION NO. 11416-07-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY QU'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal et mis à la disposition du public.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUIN 2018 RÉSOLUTION NO. 11417-07-18

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juin 2018;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUILLET 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de juin 2018 au montant 265 791,65 \$ ainsi que le versement des salaires de juin 2018 au montant de 135 726,01 \$, portant le numéro de pièce P2-2018-07-09.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-06-2018
RÉSOLUTION NO. 11418-07-18**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2018 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 238 691,74 \$ certificat de crédit disponible numéro 2018-07-2571 et portant le numéro de pièce P2-2018-07-09.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2018-07-2571

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11419-07-18**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 10.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale